

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2015

Nombre de conseillers		Date de convocation	Date d'affichage
En exercice	15	27 mai 2015	5 juin 2015
Présents	12		
Votants	14		

PRÉSENTS : M.M. LEBRET (Maire), BOISSONNADE, BRUN, DELAVAUD, GARÇON, GASCOIN, GUILLEMINOT, JOURDAIN, MOISAN, SÈVE (arrivé en cours de séance).

Mmes DESPINS, LECOZ.

EXCUSÉES : Mmes OLIVIER (pouvoir à Mme LECOZ), PÉHO (pouvoir à M. JOURDAIN), WALLET (pouvoir à M. DELAVAUD).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LECOZ.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 23 mars 2015.

M. LEBRET demande aux conseillers leur accord pour rajouter un point à l'ordre du jour : décision modificative pour intégration des études d'aménagement de la place du village. Les conseillers se prononcent pour, à l'unanimité des membres présents et représentés.

I - DÉCISION MODIFICATIVE **Délibération n° 15-06-20 (S/P 04/06/15)**

Considérant que les études relatives à l'aménagement de la place du village ont été portées à l'article 2031, il convient de transférer le montant de la totalité de ces études (exercices 2010 à 2015) sur le compte des travaux (article 2315) et de **prévoir les crédits au chapitre 041 en dépenses et en recettes.**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **adopte la décision modificative suivante permettant l'imputation définitive des travaux de la place du village.***

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Art. 2315 (chapitre 041)	+ 80 874,75 €
RECETTES	
Art. 2031 (chapitre 041)	+ 80 874,75 €

II - ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS DE BUS

Délibération n° 15-06-16 (S/P 04/06/15)

M. LEBRET rappelle qu'il existe 4 arrêts de bus sur la commune :

- Celui situé sur la RD 65, devant l'A.P.E.I. C'est le seul qui soit aux normes, mais il est inutilisé.
- Les 2 arrêts de la ligne 78 (Saint-Quentin en Yvelines), l'un vers Mantes, l'autre vers Saint-Quentin, qui seront mis aux normes en 2017. Le STIF avait pour projet de modifier l'emplacement de l'arrêt côté Saint-Quentin, le transporteur ne souhaitant plus passer dans la rue de la Brosse. Cet arrêt serait situé face au marchand de vérandas, mais cet emplacement rendrait difficile la mise en accessibilité. Les devis établis prévoient une dépense pour la commune de 5 000 € pour l'arrêt vers Saint-Quentin et 4 000 € pour celui vers Mantes (déduction faite des subventions de 75 % du STIF).
- Le dernier, situé sur le parking de l'A.P.E.I., qui n'a pas été mis aux normes lors des récents travaux. L'A.P.E.I. s'est engagée à le faire au cours de l'année 2015.

Considérant la demande du STIF à propos de l'élaboration du SDA-AD'AP (Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée) ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- . **s'engage au maintien de l'accessibilité des points d'arrêt déjà accessibles ;**
- . **s'engage à respecter le calendrier de programmation de mise en accessibilité des arrêts ;**
- . **s'engage à respecter le plan de financement ;**
- . **autorise le Président de l'assemblée délibérante à signer le SDA-AD'AP ;**
- . **autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux ;**
- . **autorise Monsieur le Maire à demander toute subvention nécessaire à la réalisation des travaux.**

III - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2015/2020 DE LA CAMY

Délibération n° 15-06-17 (S/P 04/06/15)

M. LEBRET expose que ce programme est décidé par la CAMY. Le projet de P.L.H. est le résultat d'un important travail concerté et participatif avec l'ensemble des communes et les différents partenaires dans le domaine de l'habitat. Il comprend un diagnostic, un document d'orientation et un programme d'actions, précisant notamment l'objectif de production de logements, déclinés par types et par communes. Il prévoit la construction de 4 200 nouveaux logements sur le territoire de la CAMY (700 par an) dont 18 sur Breuil. Cet objectif devra être prévu dans le P.L.U.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide de donner un avis favorable à l'arrêt de projet du P.L.H. 2015-2020 de la CAMY.**

IV - SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CAMY

Délibération n° 15-06-18 (S/P 04/06/15)

Mme LECOZ explique que les conseils municipaux des communes membres de la CAMY sont appelés à formuler un avis préalable sur le projet de schéma de mutualisation qui sera mis en œuvre pour la durée du mandat, dans un délai de trois mois à compter de sa communication, avant qu'il ne soit soumis pour adoption au conseil communautaire. Elle précise que ce projet prévoit que la mutualisation doit être, à moyen terme, génératrice d'économies par l'optimisation de l'organisation des services qu'elle implique et que la méthode adoptée doit être adaptée aux objectifs et intérêts de la commune. Elle ajoute que les charges de personnel sont évidemment refacturées aux collectivités utilisatrices.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ***émet un avis favorable sur le rapport relatif aux mutualisations et sur le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines.***

V- VENTE DES PAVÉS DE L'ANCIEN PARVIS DE L'ÉGLISE

Délibération n° 15-06-19 (S/P 04/06/15)

M. LEBRET explique que suite à la rénovation de la place du village, la commune a récupéré les pavés de l'ancien parvis de l'église. L'idée de réutiliser ces pavés ayant été abandonnée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- . autorise le Maire à vendre les pavés de l'ancien parvis de l'église ;***
- . précise qu'un titre de recettes sera établi au nom de l'acquéreur.***

VI - RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

M. LEBRET expose que la charge de travail du cantonnier est trop importante pour une seule personne et qu'il serait nécessaire de prévoir le recrutement d'un nouvel agent technique. Il propose donc une réunion de la commission des finances pour étudier les possibilités avant de prendre la décision.

M. GUILLEMINOT ajoute que non seulement le travail est important, mais que certains travaux sont difficilement réalisables seul. M. LEBRET rappelle que l'entretien de la place du village sera effectué par un agent communal à partir de 2016. Il précise que le futur employé devra être polyvalent (travaux électriques, plomberie, travaux de bâtiments mais aussi espaces verts) et devra savoir utiliser le matériel. M. BRUN stipule qu'il faudra bien définir le poste pour qu'il soit conforme à un emploi de la fonction publique.

M. JOURDAIN approuve en disant que le besoin est réel et que les modalités sont à définir.

M. LEBRET se propose de contacter les maires des communes rurales alentour pour voir si un partage d'agent pourrait être envisagé si le poste retenu n'est pas à temps complet.

VII - QUESTIONS DIVERSES

- M. LEBRET aborde le sujet des finances : la ligne de trésorerie contractée par la commune a été utilisée à deux reprises mais elle est actuellement entièrement remboursée. Elle prend fin à la fin du mois. Il ajoute que la subvention de 95 000 € de la CAMY va arriver dans les prochains jours. Les dossiers de demandes de soldes du Conseil Départemental (52 500 €) et du Conseil Régional (environ 27 000 €) partiront demain. Le prêt relais T.V.A. sera remboursé en 2016, année où l'on commencera à retoucher la T.V.A. des travaux de la place.

Le montant de la D.G.F. 2015 est connu : il sera de 51 648 € (61 202 € en 2014). La D.S.R. sera de 5 624 € (5 697 € EN 2014). Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) que l'on verse à la CAMY, passe de 5 610 € (2014) à 7 887 €. Les recettes sont à la baisse et les dépenses à la hausse, soit en 2015 une baisse de 11 904 € au budget par rapport à 2014.

- M. LEBRET propose l'achat d'un ordinateur portable pour la Mairie, afin de ne pas accaparer le poste du secrétariat pour la consultation du S.I.G. par exemple. Il faudra aussi étudier la question d'un écran et d'une imprimante.

(Arrivée de M. SÈVE).

- M. SÈVE annonce que la phase de diagnostic de l'élaboration du P.L.U va se terminer. Le volet environnement va être présenté. Tout se passe bien avec le cabinet d'études. M. JOURDAIN demande quand aura lieu la première réunion publique. M. SÈVE lui répond que la date n'est pas encore définie, mais qu'elle n'aura pas lieu avant septembre/octobre.

- M. LEBRET indique que le Préfet a défini le périmètre de la nouvelle communauté. Le seuil des 400 000 habitants a été décidé. ARNOUVILLE a délibéré pour sortir de la CAMY et aller en Pays Houdanais. On ne sait pas encore s'il s'agira d'une communauté urbaine ou d'une communauté d'agglomération, sachant que dans les deux cas, les compétences urbanisme et voirie seraient communautaires.

- M. LEBRET demande au conseil de se prononcer pour savoir s'il convient d'effectuer une commande à un atelier protégé (papeterie et produits hygiéniques). Le conseil se prononce contre, d'autant que cet atelier n'est pas de la région.

- M. DELAVAUD aborde la fête du village qui aura lieu le 20 juin, sur le thème de la country. Les préparatifs avancent bien (animation et repas). Il

déclare ensuite qu'une séance de cinéma de plein air aura lieu sur la place du village le vendredi 28 août. Cette manifestation est entièrement prise en charge par le Conseil Départemental. Le film projeté sera un film d'animation familial : Rio 2 (second choix de la commune). Un éventuel pique-nique sera proposé avant la projection. Il termine en signalant qu'un concert de Blues sur Seine est envisagé à l'automne.

- M. SÈVE parle de la possibilité de faire une gestion différenciée sur les côteaux communaux. Il précise qu'il existe plusieurs sortes d'orchidées sur la commune, mais qu'aucune n'est à protéger. Il énumère ensuite les différentes espèces et les lieux où l'on peut les trouver. Quant aux chouettes chevêches, il existe trois sites sur la commune, dont l'un qui vient de voir la naissance de 4 jeunes.

- M. MOISAN expose les différents travaux qui ont eu lieu/ou à venir sur la commune :

- La rampe du stade, ainsi que le cheminement P.M.R. ;
- La pose de deux panneaux de signalisation « stationnement handicapés » à la salle des fêtes ;
- La signalisation et l'accès P.M.R. du cimetière ;
- L'installation de deux défibrillateurs (à la Mairie et à la salle des fêtes (reste à poser la signalisation, à suivre une formation et à prévenir pompiers et gendarmes pour qu'ils soient opérationnels) ;
- Achat du bitume à froid pour le rebouchage des nids de poule ;
- Récupération de tronçons de ralentisseurs pour installation rue des Rénateaux. (M. LEBRET ayant été interpellé à plusieurs reprises pour la vitesse excessive des automobilistes dans cette rue) ;
- Projet de stabilisation du parking de la salle des fêtes (1^{er} devis à 8 553,41 € TTC) et de revêtement du chemin de l'Epine (1^{er} devis à 3 217,54 € TTC). D'autres devis sont en attente. La solution « bicouche » a été retenue, qui donne un aspect plus rural et qui est moins chère que l'enrobé.

- M. LEBRET indique :
 - que les tableaux de l'église sont partis pour leur restauration et reviendront au printemps prochain. Il reste le problème du vitrail ;
 - que le règlement de la salle des fêtes est en cours d'actualisation ;
 - qu'une première réunion pour les travaux de l'école a eu lieu en présence des institutrices et de l'Inspecteur d'Académie. Une deuxième est prévue avec le C.A.U.E. le mercredi 10 juin à 10 h 30.

- Mme LECOZ expose que le repas des seniors aura lieu le 29 novembre. Le C.C.A.S. se réunira prochainement pour choisir le menu. Le spectacle est déjà retenu. Elle ajoute que 42 personnes sont inscrites pour la sortie à Chartres du mois de septembre. Un courrier sera transmis aux participants pour leur préciser les modalités de règlement. Le restaurant a déjà été testé.

La séance est close à 20 h 55.